

Chère cliente, cher client,

Vous avez choisi d'installer un adoucisseur Topaz et nous vous en remercions vivement.

Afin que son montage et sa mise en service se déroulent parfaitement, nous vous prions de respecter les indications formulées dans le présent document.

Raccordement de l'adoucisseur :

L'appareil doit être raccordé en dur ou avec une longueur de flexibles maintenue au minimum. Des longueurs de flexibles supérieures à 1 m sont déconseillées. Les exemples ci-dessous illustrent des installations correctes.

By-pass avec système de mélange de dureté et flexibles Inox



Soupape anti-retour

Réducteur filtre

Il est indispensable de vérifier la présence, en amont de l'adoucisseur, d'un réducteur de pression et d'une soupape anti-retour en parfait état. Par ailleurs, il est conseillé de prévoir un filtre fin, typiquement 105 microns, plutôt qu'un simple tamis.

Remarques :

Si vous utilisez votre by-pass, assurez-vous qu'il est équipé d'un système de mélange de dureté fonctionnel.

Veillez également vérifier la présence d'une prise électrique 230 VAC à proximité (maximum 1.5 m, sur le même plan).

Date émission/révision	06.2019	Attention ! Vérifiez la validité du document; seule la version Intranet est valable
Visa contr.-lib. : propriétaire/QES	MS	

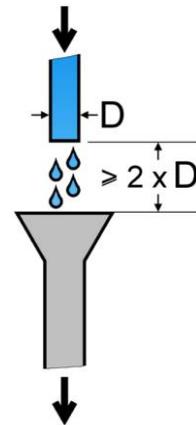
Raccordement du trop-plein et de la mise à l'égout (lors de la régénération) :

Le montage doit s'effectuer avec un siphon et la pièce d'adaptation conçue spécialement à cet effet. Un entonnoir peut également être employé. La norme indiquant  $2 * D$  comme hauteur de chute est à respecter dans tous les cas.

Le niveau supérieur de l'entonnoir doit être au minimum de 5 cm en dessous du niveau du trop-plein du bac à sel. A savoir :

- Topaz 20, niveau trop-plein depuis le sol : 48 cm, hauteur sup. entonnoir = **43 cm**

La photo ci-dessous illustre une installation correcte :



La SSIGE interdit de raccorder un adoucisseur « en direct », c'est-à-dire sans chute d'eau, par exemple dans une colonne. En effet, des reflux/contaminations peuvent se produire. Par conséquent, il sera refusé de mettre en service un adoucisseur raccordé selon les exemples ci-dessous. Les frais de mise en conformité seront à la charge de l'installateur.



Date émission/révision	06.2019	Attention ! Vérifiez la validité du document; seule la version Intranet est valable
Visa contr.-lib. : propriétaire/QES	MS	